

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

#### SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 1<sup>re</sup> SEANCE

#### Séance du Jeudi 11 Juillet 1968.

##### SOMMAIRE

1. — Ouverture de la quatrième législature de l'Assemblée nationale et de la session de droit prévue par la Constitution (p. 2187).
2. — Constitution du bureau d'âge (p. 2187).
3. — Communication de la liste des députés (p. 2188).
4. — Communication de requêtes relatives à des contestations électorales (p. 2188).
5. — Allocation de M. le président d'âge (p. 2189).
6. — Election du président de l'Assemblée nationale (p. 2191).  
M. le président d'âge.  
Scrutin public à la tribune.  
Suspension et reprise de la séance (p. 2191).  
Proclamation du résultat du scrutin.  
M. Jacques Chaban-Delmas, président.
7. — Constitution des groupes (p. 2191).
8. — Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée (p. 2192).
9. — Ordre du jour (p. 2192).

**PRESIDENCE DE M. HIPPOLYTE DUCOS,**  
doyen d'âge.

(A quinze heures, M. Hippolyte Ducos, président d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le président. La séance est ouverte.

\* (1 f.)

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA QUATRIÈME LÉGISLATURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DE LA SESSION DE DROIT PRÉVUE PAR LA CONSTITUTION

M. le président. Je déclare ouvertes la quatrième législature de l'Assemblée nationale et la session de droit prévue par l'article 12 de la Constitution.

— 2 —

#### CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article premier du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au bureau pour remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont : MM. Ducray, Mourot, Alain Terrenoire, Cassabel, Massoubre, Jean-Pierre Roux.

(Les six membres de l'Assemblée dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

## COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

**M. le président.** En application de l'article L. O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer la liste des 487 députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de ces communications.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

COMMUNICATION DE REQUETES  
RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L. O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestations d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément aux articles 2 et 3 du règlement, ces communications sont affichées. Elles seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

## ALLOCATION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

**M. le président.** Mesdames, messieurs, le devoir d'un président d'âge, c'est d'abord de saluer les nouveaux députés qui entrent pour la première fois, ou rentrent de nouveau, à l'Assemblée nationale. C'est avec plaisir que je m'acquitte de ce premier devoir, mais c'est avec une profonde amertume que je m'acquitte aussi d'un deuxième devoir qui consiste à exprimer le regret que nous fait éprouver l'absence de ceux de nos collègues dont le mandat n'a pas été renouvelé par le suffrage universel.

Mesdames, messieurs, il était jadis d'usage que le président d'âge formulât quelques vœux. Quelle que fût la majorité, la nouvelle Assemblée les exauçait toujours. Je me permettrai d'en exprimer quelques-uns :

Premièrement, je vous demande qu'il ne soit plus question de la publicité de marques à l'O. R. T. F. (*Sourires et mouvements divers.*) Ce sera une consolation pour notre si aimable et si éloquent ancien collègue Roland Dumas qui était sur le point de gagner cette importante cause grâce aux irréfutables arguments qu'il avait fournis au nom de la majorité de la commission spéciale.

« Nous sommes », dites-vous, « des libéraux ». Si vous l'êtes vraiment, vous n'irez pas à l'encontre de la liberté de la presse et de la liberté d'opinion. (*Mouvements divers.*)

**M. Marcel Bousseau.** Et de la liberté du travail !

**M. le président.** Deuxièmement, je souhaite que soit sauvegardé le prestige de l'agrégation (*Sourires*), que son rôle soit élargi dans l'enseignement secondaire et porté très haut dans l'enseignement supérieur par l'application des justes mesures proposées par ses intelligents et vaillants défenseurs. Ce titre professoral est en effet considéré partout comme le plus valable et le plus brillant du monde, et il a été porté par la plupart de nos grands savants et par beaucoup de nos meilleurs écrivains. Le prestige de l'agrégation est un élément non négligeable du prestige de la France.

Troisièmement, il est temps d'accorder une amnistie pleine, entière, définitive... (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

*Plusieurs voix.* C'est déjà fait !

**M. le président.** ... et qui porte non seulement sur l'ensemble des faits, mais aussi sur les conséquences très graves et insupportables des condamnations.

Quatrièmement, il est temps que soit accordée l'indemnisation des biens perdus et spoliés qu'une loi et un référendum ont octroyés aux rapatriés.

Cinquièmement, je demande le respect des droits et des avantages légalement accordés aux anciens combattants.

Votre président d'âge, qui siège ici depuis bientôt un demi-siècle, est en droit de vous présenter, en toute amabilité, quelques observations.

Lors de la dernière rentrée parlementaire, je vous ai annoncé que tout irait mal si le Parlement continuait à être empêché d'exercer son rôle de législateur. Il n'y a pas de République là où les trois pouvoirs ne s'exercent pas séparément et librement. C'est ce que le Gouvernement a un peu perdu de vue.

Ce qu'il a également oublié, c'est que lorsque, sous le régime démocratique, un député portait à la tribune les revendications d'une catégorie de citoyens, ceux-ci retiraient du fait que leurs doléances, même rejetées, avaient été exposées, discutées et soumises à un vote, une certaine satisfaction, un certain apaisement.

Comme il est habituel, sous l'actuel régime, que les revendications ne soient point discutées ou, si elles le sont, ne soient pas l'objet d'un vote, les déceptions, les colères rentrées, les mouvements d'indignation s'accroissent dans les cœurs et sont les éléments d'une éventuelle révolte qui risque d'éclater à la première occasion.

Examinons à cet égard la révolte des étudiants et celle des ouvriers.

Sans doute, ainsi qu'on l'a dit et répété, ce sont quelques graves erreurs du Gouvernement qui ont fait exploser la révolte des étudiants, comme la maladresse d'un soldat ferait inopinément éclater une bombe.

Mais quelles étaient donc les matières explosibles que quelques gestes maladroits ont suffi pour faire éclater ?

D'abord, un refoulement profond, devenu lancinant dans l'âme des jeunes, du désir passionné, qu'ils ont tous, de perspectives exaltantes, de leur propension aux mythes, aux grandes aventures. C'est ce que Péguy appelait le mysticisme des jeunes. C'est ce que voulait signifier Alain quand il disait dans son langage parfois si pittoresque : « Quiconque n'est pas anarchiste à vingt ans, n'a plus, à trente ans, assez d'énergie pour faire un bon chef d'équipe de terrassiers ». (*Rires sur divers bancs.*)

Parce qu'elle entre dans le monde avec des yeux neufs, une imagination féconde, une volonté de vivre et de réaliser, la jeunesse apporte obligatoirement avec elle une nouvelle façon de voir les événements, une remise en cause de la société. Chaque fois qu'une génération apparaît, il semble, a-t-on dit, « que la symphonie du monde doive attaquer un temps nouveau ».

Une frustration d'idéal, voilà ce dont souffrent les jeunes de la présente génération. Recherchant passionnément et instinctivement une aventure exaltante, une révolution, un monde nouveau à construire, ils n'ont trouvé d'ouverture sur rien.

Il n'en a pas été ainsi pour la plupart des générations précédentes. Développement de la République naissante, ferveur patriotique pour la récupération des provinces perdues, œuvre civilisatrice de la colonisation, relèvement national moral et politique de la France meurtrie par l'occupation, autant de buts vers lesquels a été successivement attirée la passion ardente des jeunes étudiantes.

Un idéal, celui de la construction de l'Europe politiquement unie, s'offrait à elles au début de la V<sup>e</sup> République. Il s'était en effet implanté dans les âmes de la IV<sup>e</sup>. Il ne tarda malheureusement pas, sous la V<sup>e</sup>, à être arraché de beaucoup d'entre elles, comme d'autres principes démocratiques et humains, pour y faire place à un nationalisme qui, d'abord habilement camouflé sous des étiquettes trompeuses, apparut bientôt sous l'aspect d'un chauvinisme profond, destructeur du sublime espoir de voir s'épanouir, au sein d'une Europe politiquement unie, les grandes valeurs de la civilisation occidentale, c'est-à-dire de la civilisation humaine.

Alors qu'un Nietzsche avait paradoxalement, certes, mais franchement annoncé la fin des valeurs européennes et qu'il avait fait de l'acceptation de leur anéantissement la suprême cruauté de sa conscience malheureuse, le gouvernement français défendait par la parole ces valeurs et travaillait par ses actes à en empêcher le développement.

Restés quelques années plongés dans la sombre nostalgie de cet élan vers le progrès humain tout à coup interrompu, un nombre de plus en plus grand d'étudiants sentirent naître en leur âme une indignation qui devint un violent désir, un besoin de révolte, lorsqu'ils s'aperçurent que, d'un bout à l'autre de l'Europe, des manifestations de jeunes animés des mêmes sentiments qu'eux-mêmes étaient sévèrement réprimées.

La deuxième matière explosive qui menaçait d'éclater dans l'âme des étudiants, c'était la colère qui y couvait depuis quelques années contre les cinq réformes successives imposées à l'Université selon une méthode absolutiste, sans qu'ils aient été consultés, pas plus que ne l'ont été les professeurs et les familles, et sans qu'il ait été tenu le moindre compte des observations et des réserves présentées par les organismes officiels régulièrement avertis.

C'est en vain que les conseils d'enseignement et le Conseil supérieur ont démontré que c'était une très grave erreur d'orienter professionnellement les élèves dès la fin de la troisième.

C'est en vain qu'on a crié de tous côtés : « Attention ! sur cent élèves qui sont dirigés vers l'enseignement technique, il y en a une soixantaine qui sont jetés, faute de places, dans la rue ! ».

C'est en vain que les plus éminentes personnalités ont prouvé que c'était une folie de supprimer le « probatoire » qui constituait un premier barrage utile pour une sélection assez tôt opérée et un contrôle sérieux des disciplines les plus importantes.

C'est en vain que l'unanimité des enseignants cria casse-cou dès que fut connu le projet du néfaste baccalauréat unique, qui est un monstreux fourre-tout et qui a supprimé cette magnifique classe de philosophie, objet de l'admiration du monde entier.

Ces réformes, ou plutôt ces déformations de l'enseignement secondaire, ont eu comme conséquence les déformations de l'enseignement supérieur. En saccageant l'enseignement secondaire, on a porté un coup terrible à l'enseignement supérieur.

C'est dans la multiplication des sections de la classe de seconde qu'il faut chercher l'origine des nombreuses branches du deuxième cycle littéraire de l'enseignement supérieur, dont la plupart, qui se sont énormément gonflées par suite de l'attrait d'une facilité apparente, se révèlent sans issue.

Le problème des débouchés est très grave pour les étudiants. Ils ont besoin d'avoir la certitude qu'au sortir de l'Université ils pourront vivre et faire vivre leur famille. L'une des premières préoccupations du Gouvernement doit être de faire en sorte qu'il n'y ait pas bientôt en France un immense chômage intellectuel.

Toutefois, les étudiants attendent de l'Université, en même temps que la promesse d'un gagne-pain, une formation humaine qui leur permette, en dehors de leurs préoccupations professionnelles, de s'initier aux progrès de la science, à l'évolution de la pensée philosophique et sociologique, et de comprendre et de goûter le trésor artistique et littéraire qui est le patrimoine de l'humanité. C'est bien cet appel à une culture largement humaine qui se manifeste dans l'opposition de tant de jeunes aux abus matérialistes de ce qu'ils appellent « la société de consommation ».

N'y a-t-il pas lieu pour beaucoup d'entre eux qui s'aperçoivent qu'ils n'auront rien à faire de la licence de psychologie, de la licence d'archéologie et d'autres aussi spéciales, de regretter amèrement la suppression de la solide classe de philosophie ? Elle les aurait conduits à une riche licence qui, dans sa puissante synthèse, aurait permis aux étudiants particulièrement doués pour les diverses branches littéraires d'y accéder, tout en facilitant aux autres, armés d'un diplôme de haute qualité, de trouver des places, soit dans l'enseignement, soit ailleurs.

Pour s'excuser des suites de ces erreurs et de beaucoup d'autres semblables, on n'a à la bouche, qu'un mot : le nombre. Mais il y a proportionnellement plus d'étudiants dans la plupart des grandes nations et il n'en est aucune qui s'en plaigne. Pourquoi ? Parce qu'elles ont fait le nécessaire pour les accueillir, tandis que nous, nous ne l'avons pas fait. Inouïe a été l'imprévoyance du gouvernement durant ces dernières années. Qu'aurait-il fait, s'il avait été capable de larges vues, le jour où il a envisagé l'entrée à onze ans de tous les enfants de France dans les classes de sixième ou dans les classes de conversion ? Il aurait réfléchi à l'avenir. Il se serait dit : « Il me faudra tant de lycées, de C.E.S., de C.E.G., de C.E.T. et tant de maîtres, telle et telle année jusqu'à la classe terminale, et tant d'établissements ensuite, et tant d'enseignants, pour recevoir toute cette foule d'enfants devenus des étudiants ».

C'est seulement lorsqu'il aurait été sûr qu'avec l'emploi des méthodes modernes et la prévision des crédits nécessaires il aurait, en temps voulu, les bâtiments indispensables et qu'en revalorisant la fonction enseignante il aurait le nombre de maîtres nécessaire, ce n'est qu'alors qu'il aurait dû prendre son décret. De la sorte, il aurait épargné à l'élan de l'ensemble de la jeunesse française, lancée vers l'épanouissement de son potentiel intellectuel, une longue série d'obstacles qui l'ont en grande partie brisé. En tout cas, je suis absolument hostile au *numerus clausus*, à la limitation, par voie de pure autorité, du nombre des étudiants. Cette mesure serait antidémocratique parce qu'elle serait beaucoup plus favorable aux fils des patrons qu'aux fils des ouvriers et des paysans.

Au désarroi où il a jeté l'éducation nationale, comment le Gouvernement veut-il mettre fin ? On a parlé d'une réunion des délégués des enseignants, des étudiants et des familles.

Qu'y demanderont, ou plutôt qu'y exigeront les étudiants ? Qu'on ne les considère plus comme des robots, mais comme des hommes. Ils constituent la substance des universités. Ils doivent contribuer à leur organisation et à leur fonctionnement. Ils veulent être représentés dans les conseils des universités, des facultés, des instituts. Ils veulent participer à l'établissement des programmes et des études et des conditions des examens.

Ils veulent réformer certaines structures. Ils savent, par exemple, fort bien que beaucoup d'échecs seraient évités si, au lieu d'être engagés en masse dans les couloirs rigides par où se continuent les orientations imposées dès l'enseignement secondaire, les étudiants étaient accueillis dans de multiples départements d'une même faculté, lesquels auraient entre eux des liaisons facilitant le passage de l'un à l'autre.

Ce que veulent enfin les étudiants, c'est la réalisation d'une démocratisation depuis longtemps promise. Ce ne sont pas seulement de simples élèves, ce sont des jeunes hommes dont le travail est essentiel au développement des progrès matériels et intellectuels de la nation.

Au système des bourses, d'ailleurs beaucoup trop parcimonieusement accordées, ils veulent substituer des allocations d'études.

Enfin, les étudiants veulent gérer eux-mêmes leurs affaires sociales. Ils n'ont jamais pardonné au gouvernement de les avoir privés de la modeste part qu'ils prenaient à l'administration de leurs œuvres.

Invocera-t-on la situation financière ? Rien ne saurait davantage les irriter. Ils n'ignorent point, en effet, que la France, en ne consacrant à l'éducation nationale que 17 p. 100 de son budget est, de toutes les grandes nations, celle qui fait le moins d'efforts pour la formation de sa jeunesse scolaire et universitaire.

Certes, il est regrettable qu'une catégorie de Français en soit réduite à des mouvements de révolte ; mais, de toutes les personnes qui sont au courant, il n'y en a pas une qui ne reconnaisse le bien-fondé des revendications estudiantines. Elles portent toutes sur des avantages d'ordre matériel et d'ordre humain dont bénéficient la plupart de leurs collègues étrangers.

A ce moment encore se tiennent dans beaucoup de facultés des réunions d'étudiants ou d'étudiants et d'enseignants. Il en est déjà sorti un certain nombre de propositions dont la presse a donné connaissance.

Il n'y manque point, à la base, une conception générale, comme une sorte de charte de l'Université, dont les principes sont la contestation et la cogestion.

Il n'y manque pas non plus parfois une hardiesse qui va jusqu'au rejet de la cogestion et qui suggère l'autogestion et l'autonomie complète.

« Il ne s'agit pas, d'après la faculté des sciences d'Orsay, de juxtaposer aux structures existantes des structures à rôle plus ou moins consultatif, mais bien de remplacer ces structures par des organismes démocratiques placés à tous les niveaux des décisions et conçus d'une manière à détenir le pouvoir ».

Il n'y manque pas des propositions originales, mais qui ne sont pas encore assez précises, telles que celle de l'institution « d'universités populaires d'été » ou celle de la création, à Toulouse, de « départements interdisciplinaires ».

Il n'y manque pas des suggestions inattendues comme celle de la suppression du ministère de l'éducation nationale.

Il n'y manque pas des propositions pittoresques, telles que celle de la faculté des lettres de Brest qui consiste à demander qu'un étudiant puisse être appelé à exercer les fonctions de doyen. (Rires sur divers bancs.)

Il n'y manque pas non plus, fort heureusement, des suggestions conformes au bon sens, telles que celle des étudiants de Montpellier qui déclarent fort sagement qu'il faut organiser une réunion générale.

« Soutenus, disaient-ils, par une majorité consistante, ayant enfin quelque chose de raisonnable à présenter, les étudiants pourront obtenir ce que, raisonnablement, on pourra leur accorder. »

En même temps que l'ordre universitaire, l'ordre économique et social est à défendre. C'est à une tâche large et profonde que le Parlement sera appelé, pour faire disparaître les véritables causes, toutes les causes du désordre économique et social auquel nous avons assisté.

Que faut-il faire ? D'abord, réaliser les réformes si énergiquement et si souvent demandées, dont un nouveau refus ne tarderait pas à raviver les colères actuellement calmées : la colère des paysans, si vous ne leur accordez pas l'indexation des prix, seul remède efficace à la ruine dont ils sont menacés ; la colère des jeunes agriculteurs, si vous n'augmentez pas suffisamment l'indemnité de départ pour que leurs anciens leur cèdent leurs exploitations ; la colère des vieux, si vous ne votez pas la retraite à soixante ans ; la colère de tous les jeunes, si vous ne résolvez pas immédiatement le problème angoissant de l'emploi ; la colère des artisans qui, à cause de votre retard à examiner leurs justes revendications, seront incités à achever, par leur départ, la désertion des campagnes ; la colère des économiquement faibles si, de toute urgence, vous n'annulez pas les ordonnances relatives à la Sécurité sociale ; la colère

de tous les contribuables si vous n'instaurerez pas un système fiscal nouveau, celui de l'impôt unique sur les forces énergétiques ou tout autre, qui soit susceptible de faire disparaître les complications et d'alléger les charges insupportables des contributions actuelles.

Mesdames, messieurs, la crise sociale qui a éclaté en mai a révélé l'ampleur de l'inquiétude qui règne dans le monde du travail. L'indignation provoquée par les interventions policières de la nuit des barricades (*Protestations sur de nombreux bancs*) a simplement servi de détonateur. Mais comment douter de l'irritation des travailleurs quand on constate que, partout, sans appel des centrales syndicales, des mouvements se décidaient à la base et se développaient avec la plus grande rapidité ?

Insuffisance des salaires, incertitude de lendemains sur lesquels pèse la menace du chômage, caractère antidémocratique des ordonnances, tout contribuait à créer un climat propre à la révolte des classes laborieuses.

Mais, au-dessous des colères que j'ai énumérées et qui, après tout, proviennent de crises occasionnelles, au-dessous, également, des insuffisances de la rémunération d'un travail mal organisé, il faut enfoncer notre regard plus profondément dans les âmes des travailleurs. Nous y découvrirons un mécontentement tel qu'il ne saurait être satisfait par des réformes, mais qu'il exigera une véritable rénovation sociale.

Ce mécontentement est basé : premièrement sur le spectacle qu'offre la société actuelle ; deuxièmement sur les aspirations nouvelles qui animent les cœurs.

A quels yeux en effet n'apparaîtrait pas dans sa lamentable réalité la crise économique et sociale actuelle ? Cette crise, s'il convient de la regarder en face avec la pleine liberté de notre esprit critique, s'il importe de ne la point grossir comme le font certains, ce serait une faute inexplicable que d'en nier la réalité, de n'en point mesurer l'importance.

Il y a des hommes de la plus grande compétence qui cherchent les moyens d'atténuer le mal ; mais l'obsession aveugle de la prospérité envisagée comme une fin en soi et non comme un moyen ; mais la précellence usurpée de l'argent ; mais le déséquilibre économique fatalement engendré par ces erreurs, mais les doctrines purement matérialistes pour qui comptent seuls les intérêts prochains au mépris des conseils éternels de l'esprit, mais les hésitations devant les humbles nécessités de l'action et surtout le désarroi intellectuel engendré par toutes ces forces amenant dans le pays où l'on était fier d'appeler un chat un chat, et tel ou tel un frison, les plus déconcertantes confusions engageant à déguiser, sous des mots bénins, des réalités désagréables, troublant les notions limpides d'autorité, de vérité et de justice, provoquant le relâchement des disciplines indispensables : toutes ces causes, jointes à l'éternelle faiblesse de tout ce qui tient à l'homme, à l'inévitable usure de tout ce qui sort de ses débiles mains, à la difficulté permanente d'adapter au torrent tumultueux de la vie l'outillage des berges, ont peu à peu faussé, dévié et partiellement paralysé le système de nos institutions économiques.

D'où cela vient-il donc ? La science impersonnelle, suivant sa marche implacable, met chaque année aux mains de l'homme des outils nouveaux, des machines de plus en plus puissantes. Elle a raison. Elle accomplit sa mission : révéler à l'homme sa nature et lui donner les moyens de régner sur les choses et de les tourner à son usage.

Mais qui donc a été mis en possession de ces puissances ? C'est — pas toujours certes, mais trop souvent — cette catégorie d'hommes, auxquels je faisais allusion tout à l'heure, uniquement attentifs à l'argent, à la force, à la domination. Des esprits légers et superficiels dénoncent les machines et vitupèrent contre elles. Non ! Les coupables, ce ne sont pas les machines, ce sont ceux qui ne s'en servent que pour leur intérêt personnel.

Les travailleurs sentent aujourd'hui pleinement la nécessité de rénover nos institutions économiques et sociales de manière à empêcher le gaspillage et la domination en haut, la misère et l'esclavage en bas.

Les étudiants s'étaient soulevés contre la structure et les méthodes de l'Université. Quand la contagion a gagné le monde du travail, les ouvriers se sont révoltés.

A quoi aspirent-ils ? On parle beaucoup de la participation. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*) Ce mot, bien qu'il s'applique parfois à des projets fort hardis, n'évoque point la rénovation que les travailleurs — surtout les jeunes — attendent comme résultat de leur soulèvement.

« Participer » à une entreprise, cela laisse entendre que l'administration et la direction des usines resteraient ce qu'elles sont dans leurs méthodes et dans leur pouvoir de réalisation, si elles se contentaient d'incorporer, dans leur volume, un certain potentiel ouvrier. Ce ne serait là, en somme, qu'un léger progrès sur « la section syndicale d'entreprise » qui a été

reconnue par le patronat dans les accords de Grenelle. Cela n'est point conforme à la thèse démocratique qui, tendant vers l'abolition, dans tous les domaines, de la notion de pouvoir absolu, veut qu'on réforme les structures de l'entreprise, pour que puisse s'établir une égalité complète dans la marche des organes et dans l'exercice du commandement entre le capital et le travail.

C'est alors seulement que pourra s'effectuer totalement l'émancipation intellectuelle et sociale des travailleurs.

Jusqu'à une époque relativement peu éloignée, l'homme n'était considéré que comme un élément de la production, comme une partie, en quelque sorte, de l'outillage ; la méthode Taylor n'avait rien changé à cette conception, elle faisait de l'ouvrier un instrument mécanique qui n'avait pas à réfléchir mais seulement à accélérer sans cesse ses cadences. Faisant fi de la psychologie ouvrière, ce système visait finalement à assurer la domination du capital par l'avisement consenti du travailleur.

Mais à mesure que s'est développée chez eux la conscience de leur dignité d'homme, les ouvriers n'ont plus toléré cet asservissement ; ils n'ont pas voulu que l'on pensât pour eux et ils n'ont pas eu de peine à démontrer, non seulement que leur esclavage n'était pas tolérable, mais que la participation est favorable au développement de la production, que plus le travailleur se sent chez lui, se sent associé, dans l'entreprise, à une communauté vivante, plus l'effort est consenti, plus la coopération est efficace.

Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous dire qu'en m'associant à tous ceux qui tendent leurs efforts vers la libération de la classe ouvrière, je continue à poursuivre l'idéal que, durant toute ma carrière politique, j'ai défendu à cette tribune.

Quel est-il ? Sauvegarder, développer la culture générale et en répandre les bienfaits dans les classes populaires.

Certes, il est indispensable, comme l'exigent notre bien-être à l'intérieur et notre compétition à l'extérieur, d'accroître nos capacités scientifiques, techniques, pragmatiques ; mais il faut aussi faire les plus grands efforts pour que la matérialité des choses, qui asservit, cède la première place à la valeur de l'esprit qui libère et qui fait retrouver à l'homme le sens de sa responsabilité avec celui de sa destination.

Qu'on ne nous parle plus d'une nouvelle civilisation ! La pensée française, qui est à la base de ce que nous sommes, intellectuellement et moralement, doit préparer, pour demain, un thème nouveau de la civilisation, non celui d'une civilisation stagnante, mais celui d'une civilisation moderne, qui, ainsi que l'a dit un grand philosophe, « progresse sans détruire, continue sans dévier, avance sans oublier ». Et la pensée française non seulement ne peut pas mourir, mais va se renforcer grâce à un nouvel élan émancipateur des travailleurs qui, se refusant à être des automates, résolus à être pleinement des hommes, auront un besoin de plus en plus pressant, une soif de plus en plus ardente de culture humaine.

Le Parlement ne saurait trop veiller à ce qu'une formation intellectuelle solide soit assurée aux jeunes gens et aux jeunes filles qui, dans un avenir que nous espérons rapproché, auront à travailler, dans toutes les sortes d'entreprises, non seulement avec leurs mains mais avec leur cerveau.

D'abord, tous et toutes, depuis le commencement jusqu'à la fin des études, devraient recevoir cet enseignement civique, qui était régulièrement donné autrefois et qui a peu à peu complètement disparu dans les établissements scolaires publics.

Certains auront fréquenté les lycées. La plupart sortiront des collèges et autres écoles de l'enseignement technique. Celui-ci manque encore énormément d'établissements, mais tel qu'il est organisé maintenant, disposant des mêmes maîtres littéraires que les établissements secondaires, l'enseignement technique est habilité à dispenser largement la culture générale. Si quelqu'un s'en plaignait et prétendait qu'il faut américaniser notre enseignement technique, je lui conseillerais de lire, dans les publications d'éducation qui paraissent aux Etats-Unis, le rapport des congrès pédagogiques :

« Nous nous apercevons, est-il dit dans l'un d'eux, que nous avons trop négligé la culture générale en Amérique du Nord, et que nous sommes en train de nous créer une nouvelle barbarie du confort, de l'efficacité et du business. »

Faites, mesdames, messieurs, que brille toujours du plus vif éclat, dans les classes laborieuses comme dans les autres, la lumière intellectuelle et morale que la France a été la première à faire jaillir et qu'elle doit continuer à faire jaillir sur toutes les nations du monde.

Pour cela, ce sont les efforts de tous qui sont nécessaires et non pas seulement ceux d'une majorité quelle qu'elle soit.

Il apparaît déjà à beaucoup d'ouïe qu'un trop immense vide s'est fait sur les bancs des gauches. Il est d'autant plus regrettable que ce n'est point par le jeu politique habituel qu'il s'est produit, mais parce qu'on a dressé devant les yeux des électeurs toutes sortes d'épouvantails pour les empêcher de voir la

vérité. (Protestations sur de nombreux bancs.) Aveuglés par une terreur panique, beaucoup d'entre eux ne se sont pas rendu compte qu'on les trompait en leur dépeignant les députés sortants de gauche comme responsables des tragiques événements que nous avons vécus; comme si c'était la minorité parlementaire — et non la majorité — qui était responsable des fautes, des faiblesses, des déficiences, des atteroiements qui, accumulés pendant les dix dernières années, avaient fini par faire éclater la patience de ceux qui en étaient victimes.

M. le Premier ministre avait eu parfaitement conscience de la gravité de la situation: (Sourires sur de nombreux bancs.) « Il se forme dans l'atmosphère, disait-il, un vent d'irritation »; ne sachant pas de quel côté ce vent soufflerait, il n'osait pas se prononcer pour la dissolution de l'Assemblée. « N'hésitez donc pas! », lui clama soudain le Jupiter olympien (Rires et exclamations sur divers bancs) dont les oracles sont sa loi. « J'ordonnerai au petit dieu Eole de diriger ses vents du bon côté; et si, la jeunesse étant devenue désobéissante, même dans l'Olympe, il n'en faisait rien, je déposerais mon tonnerre et je brandirais l'arme dont vous connaissez la sûreté et l'efficacité, le référendum! »

Il s'agissait d'un ordre. Il fut immédiatement exécuté, et c'est ainsi que le vent de l'irritation a soufflé sur la gauche au lieu de souffler sur la droite. (Rires sur de nombreux bancs.)

Je ne suis pas méchant, car j'aurais pu dire: « ... a soufflé sur les innocents au lieu de souffler sur les coupables. » (Nouveaux rires.)

Songez que de telles rafales peuvent se déchaîner demain sur ceux qu'elles épargnent aujourd'hui. Aussi, je suis persuadé que les thèses de la minorité seront écoutées avec attention et que ce sera l'Assemblée entière, avec tous ses groupements et toutes ses tendances, qui œuvrera pour ramener la France, après une crise qui n'aura été que passagère, sur la voie du progrès économique et sur celle du progrès social et humain qui l'a toujours placée au premier rang de toutes les grandes nations. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

— 6 —

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu par scrutin secret à la tribune; aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue est requise et au troisième tour la majorité relative suffit.

Le scrutin va se dérouler ainsi: chaque député monte à la tribune à l'appel de son nom et dépose, sous enveloppe, son bulletin dans l'urne placée sous la surveillance de l'un des secrétaires.

Des bulletins ont été imprimés au nom des candidats et sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Le scrutin sera dépouillé par six scrutateurs titulaires et trois scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés:

Scrutateurs titulaires: MM. Berthelot, Deniau, Douzans, Jacson, Joxe, Mathieu.

Scrutateurs suppléants: MM. Christan Bonnet, Cormier, Santoni.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre B.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à seize heures quarante minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à quinze heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...  
Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au 4<sup>e</sup> bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à seize heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale:

Nombre de votants.....	472
Bulletins blancs.....	10
Suffrages exprimés.....	462
Majorité absolue.....	232

Ont obtenu:

M. Jacques Chaban-Delmas..... 356 suffrages.  
(Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.)

M. Max Lejeune..... 71 suffrages.  
M. Robert Ballanger..... 34 suffrages.  
Autre suffrage..... 1

M. Chaban-Delmas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

(M. Jacques Chaban-Delmas prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements sur de nombreux bancs.)

**PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS**

M. le président. Mes chers collègues, mes premiers mots seront pour remercier notre doyen et le féliciter de l'heureux accomplissement de sa mission. C'est, je le souligne, la deuxième fois que l'occasion m'est donnée de le faire, avec déférence et sympathie.

Le vote que vous venez d'émettre est, avant tout, un vote politique. Il est la suite directe des scrutins du 23 et du 30 juin et c'est ainsi qu'il devra être étudié. Mais il comporte une part personnelle et, m'adressant à ceux et à celles qui viennent de me désigner, je tiens à dire avec conviction et, on le comprendra, avec émotion, combien je suis sensible à la fois à l'amitié, manifestée par beaucoup, et à la confiance, exprimée par tous.

Nous devons maintenant nous mettre au travail et je me réserve de formuler quelques remarques et observations lors de l'installation de notre bureau. Je traiterai du rôle et du fonctionnement de notre Assemblée, ce qui me conduira certainement à exposer comment, m'efforçant comme par le passé d'être le président de l'Assemblée nationale tout entière, je veillerai au respect des droits de tous les députés, qu'il s'agisse de ceux de la majorité ou de ceux de l'opposition.

Mais il n'y a pas que des droits; il y a aussi des devoirs et je serai probablement amené à en souligner certains. D'ores et déjà, je voudrais dire, à l'adresse de nos nouveaux collègues, que le premier devoir est sans doute celui de l'assiduité.

Dès demain après-midi, la présence de tous sera requise pour procéder à l'élection de notre bureau. Samedi matin, nous tiendrons une séance de pure forme pour des enregistrements réglementaires. En revanche, mardi matin, il conviendra que chacun soit présent pour permettre à nos commissions de constituer à leur tour leurs bureaux.

Je réunirai le bureau de l'Assemblée nationale mardi à midi, la conférence des présidents à quatorze heures trente.

Ainsi, notre Assemblée aura consacré le minimum de temps à se constituer, à se mettre en état de fonctionnement, ce qui, j'en suis certain, vous paraîtra convenable.

Les élections sont passées et nous sommes réunis pour travailler. Je suis heureux d'exprimer ma certitude que votre volonté d'action répondra à la mienne.

Alors, ensemble, entrons donc dans l'heureux temps du travail. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

— 7 —

**CONSTITUTION DES GROUPES**

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 19 du règlement les groupes doivent, pour se constituer officiellement, remettre à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents doivent être remis à la présidence ce soir, avant 18 heures, et seront publiés au Journal officiel de demain.

— 8 —

### CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

**M. le président.** Voici le calendrier envisagé pour l'élection des autres membres du bureau et la nomination des membres des six commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes :

Vendredi 12 juillet :

A 10 heures : réunion des présidents de groupes (local du 8<sup>e</sup> bureau) en vue de la répartition entre les groupes des sièges du bureau et des commissions ;

Ensuite, et à la diligence de leurs présidents, réunion des groupes pour la désignation nominale des candidats.

A 14 heures : remise au secrétariat général de la présidence des candidatures au bureau.

A 14 heures 15 : réunion des députés isolés pour leurs candidatures aux commissions (local du 8<sup>e</sup> bureau).

A 15 heures, si l'Assemblée en convient, séance publique : élection des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires. (Assentiment.)

Avant 18 heures : remise au bureau central des commissions (bureau n° 2203) des candidatures aux commissions ;  
Affichage des candidatures.

Samedi 13 juillet :

A 10 heures, si l'Assemblée en convient, séance publique : annonce des candidatures. (Assentiment.)

A 11 heures : reprise de la séance publique : nomination des membres des commissions.

Mardi 16 juillet :

A partir de 10 heures : réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leurs bureaux.

A 11 heures 30 : réunion des questeurs et des présidents de groupes ou de leurs représentants à mon cabinet en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non inscrits par rapport aux groupes.

A 14 heures 30 : conférence des présidents.

A 16 heures, si l'Assemblée en convient, séance publique : fixation de l'ordre du jour. (Assentiment.)

— 9 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 12 juillet, à quinze heures, séance publique :

Nomination, par scrutin, des six vice-présidents ;

Nomination, par scrutin, des trois questeurs ;

Nomination, éventuellement par scrutin, des douze secrétaires.

Ces scrutins pourront avoir lieu, sur décision de l'Assemblée, simultanément à la tribune et dans les salles voisines de la salle des séances.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCIII.

**Erratum au compte rendu intégral de la séance du 15 mai 1968.**

#### EXPLORATION DU PLATEAU CONTINENTAL ET EXPLOITATION DE SES RESSOURCES NATURELLES

Page 1838, 1<sup>re</sup> colonne, rédiger ainsi les deuxième et troisième alinéas :

« Monsieur le ministre de l'industrie. Je propose, en rétablissant le mot « établissement », qui figure dans le texte du Gouvernement et qui ne peut qu'élargir le champ d'application de la loi, de rédiger ainsi l'amendement :

« ... sauf dans le cas où cette exploitation comporte un établissement ou une activité de pêche ou de culture marine ».

### Bureau d'âge de l'Assemblée nationale. (Séance du 11 juillet 1968.)

Président d'âge.....	M. Hippolyte Ducos.
Secrétaires d'âge.....	MM. Duerau.
	Mourot.
	Terrenoire (Alain).
	Cassabel.
	Massoubre.
	Roux (Jean-Pierre).

### LISTE DES 487 DEPUTES

communiquée par M. le ministre de l'intérieur  
et par M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.  
(Application de l'article L. O. 179 du code électoral.)

#### I. — DEPARTEMENTS DE LA METROPOLE

##### Ain.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Barberot (Paul).
2 <sup>e</sup> — .....	Anthoz (Marcel).
3 <sup>e</sup> — .....	Verpillière (Guy de la).

##### Aisne.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Sabatier (Guy).
2 <sup>e</sup> — .....	Bricout (Edmond).
3 <sup>e</sup> — .....	Brugnon (Maurice).
4 <sup>e</sup> — .....	Catalifaud (Albert).
5 <sup>e</sup> — .....	Rossi (André).

##### Allier.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Rolland (Hector).
2 <sup>e</sup> — .....	Vedrine (Henri).
3 <sup>e</sup> — .....	Villon (Pierre) (Ginsberger, dit).
4 <sup>e</sup> — .....	Péronnet (Gabriel).

##### Alpes (Basses-).

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Massot (Marcel).
2 <sup>e</sup> — .....	Delorme (Claude).

##### Alpes (Hautes-).

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Didier (Emile).
2 <sup>e</sup> — .....	Dijoud (Paul).

##### Alpes-Maritimes.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Barel (Virgile).
2 <sup>e</sup> — .....	Médecin (Jacques).
3 <sup>e</sup> — .....	Icart (Fernand).
4 <sup>e</sup> — .....	Aubert (Emmanuel).
5 <sup>e</sup> — .....	Giseard d'Estaing (Olivier).
6 <sup>e</sup> — .....	Ziiler (Pierre).

##### Ardèche.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Cornet (Pierre).
2 <sup>e</sup> — .....	Torre (Henri).
3 <sup>e</sup> — .....	Liogier (Albert).

##### Ardennes.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Meunier (Lucien).
2 <sup>e</sup> — .....	Lebon (André).
3 <sup>e</sup> — .....	Sourdille (Jacques).

##### Ariège.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Faure (Gilbert).
2 <sup>e</sup> — .....	Saint-Paul (André).

## Aube.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Briot (Louis).
2 <sup>e</sup>	—	Galley (Robert).
3 <sup>e</sup>	—	Granet (Paul).

## Aude.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Guille (Georges).
2 <sup>e</sup>	—	Vals (Francis).
3 <sup>e</sup>	—	Cassabel (Jean-Pierre).

## Aveyron.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Boscary-Monsservin (Roland).
2 <sup>e</sup>	—	Fabre (Robert).
3 <sup>e</sup>	—	Delmas (Louis).

## Bouches-du-Rhône.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Comiti (Joseph).
2 <sup>e</sup>	—	Lucas (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Defferre (Gaston).
4 <sup>e</sup>	—	Billoux (François).
5 <sup>e</sup>	—	Gardeil (Robert).
6 <sup>e</sup>	—	Garcin (Edmond).
7 <sup>e</sup>	—	Cermolacce (Paul).
8 <sup>e</sup>	—	Masse (Jean).
9 <sup>e</sup>	—	Philibert (Louis).
10 <sup>e</sup>	—	Rieubon (René).
11 <sup>e</sup>	—	Privat (Charles).

## Calvados.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Buot (Henri).
2 <sup>e</sup>	—	Bisson (Robert).
3 <sup>e</sup>	—	Ornano (Michel d').
4 <sup>e</sup>	—	Triboulet (Raymond).
5 <sup>e</sup>	—	Stirn (Olivier).

## Cantal.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chauvet (Augustin).
2 <sup>e</sup>	—	Pompidou (Georges).

## Charente.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Réthoré (Raymond).
2 <sup>e</sup>	—	Gaillard (Félix).
3 <sup>e</sup>	—	Alloncle (Michel).

## Charente-Maritime.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Dechartre (Philippe), dit Duprat-Geneau.
2 <sup>e</sup>	—	Bignon (Albert).
3 <sup>e</sup>	—	Brugerolle (André).
4 <sup>e</sup>	—	Joanne (Louis).
5 <sup>e</sup>	—	Lipkowski (Jean-Noël de).

## Cher.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Boisdé (Raymond).
2 <sup>e</sup>	—	Boinvilliers (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Papon (Maurice).

## Corrèze.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Montalat (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Charbonnel (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Chirac (Jacques).

## Corse.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Rozzi (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Giacomi (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Rocca Serra (Jean-Paul de).

## Côte-d'Or.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Poujade (Robert).
2 <sup>e</sup>	—	Berger (Henry).
3 <sup>e</sup>	—	Lecat (Jean-Philippe).
4 <sup>e</sup>	—	Mathieu (Gilbert).

## Côtes-du-Nord.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Charles (Arthur).
2 <sup>e</sup>	—	Pleven (René).
3 <sup>e</sup>	—	M <sup>lle</sup> Diensch (Marie-Madeleine).
4 <sup>e</sup>	—	MM. Ollivro (Edouard).
5 <sup>e</sup>	—	Bourdellès (Pierre).

## Creuse.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Harty de Pierrebourg (Olivier).
2 <sup>e</sup>	—	Chandernagor (André).

## Dordogne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Guéna (Yves).
2 <sup>e</sup>	—	Capelle (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Beylot (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	Janot (Pierre).

## Doubs.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Weinman (Jacques).
2 <sup>e</sup>	—	Bouloche (André).
3 <sup>e</sup>	—	Faure (Edgar).

## Drôme.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Ribadeau Dumas (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	Pic (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	Sibeud (Gérard).

## Eure.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Broglie (Jean de).
2 <sup>e</sup>	—	Lainé (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Delahaye (André).
4 <sup>e</sup>	—	Tomasini (René).

## Eure-et-Loir.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Gerbet (Claude).
2 <sup>e</sup>	—	Thorailler (Edmond).
3 <sup>e</sup>	—	Hoguet (Michel).

## Finistère.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Michelet (Edmond).
2 <sup>e</sup>	—	Bennetot (Michel de).
3 <sup>e</sup>	—	Poulpiquet (Gabriel de).
4 <sup>e</sup>	—	Lelong (Pierre).
5 <sup>e</sup>	—	Caill (Antoine).
6 <sup>e</sup>	—	M <sup>lle</sup> Ploux (Suzanne).
7 <sup>e</sup>	—	MM. Miossec (Gabriel).
8 <sup>e</sup>	—	Petit (Jean-Claude).

## Gard.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Tondut (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Poudevigne (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Roucaute (Roger).
4 <sup>e</sup>	—	Jalu (Pierre).

## Garonne (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Sanguinetti (Alexandre).
2 <sup>e</sup>	—	Baudis (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Moron (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	Dardé (Jean).
5 <sup>e</sup>	—	Douzans (Jacques).
6 <sup>e</sup>	—	Ducos (Hippolyte).

## Gers.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Vignaux (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Montesquiou (Pierre de).

## Gironde.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Valleix (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Chaban-Delmas (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Grondeau (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	Cassagne (René).
5 <sup>e</sup>	—	Achille-Fould (Aymar).
6 <sup>e</sup>	—	Brettes (Robert).
7 <sup>e</sup>	—	Cazenave (Franck).
8 <sup>e</sup>	—	Lagorce (Pierre).
9 <sup>e</sup>	—	Boulin (Robert).
10 <sup>e</sup>	—	Deliaune (Gérard).

*Hérault.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Couveinhes (René).
2 <sup>e</sup> — .....	Clavel (Georges).
3 <sup>e</sup> — .....	Collière (André).
4 <sup>e</sup> — .....	Leroy-Beaulieu (Pierre).
5 <sup>e</sup> — .....	Rayou (Raoul).

*Ille-et-Vilaine.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Cressard (Jacques).
2 <sup>e</sup> — .....	Le Douarcc (François).
3 <sup>e</sup> — .....	Lassourd (Henri).
4 <sup>e</sup> — .....	Renouard (Isidore).
5 <sup>e</sup> — .....	Cointat (Michel).
6 <sup>e</sup> — .....	Bourges (Yvon).

*Indre.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Gerbaud (François).
2 <sup>e</sup> — .....	Tissandier (Maurice).
3 <sup>e</sup> — .....	Mourot (Jean-Paul).

*Indre-et-Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Royer (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Lepage (Pierre).
3 <sup>e</sup> — .....	Berthouin (Fernand).
4 <sup>e</sup> — .....	Voisin (André).

*Isère.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Paquet (Aimé).
2 <sup>e</sup> — .....	Jeanneney (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Aymar (Robert).
4 <sup>e</sup> — .....	Fagot (Alban).
5 <sup>e</sup> — .....	Rousset (David).
6 <sup>e</sup> — .....	Boyer (Jean).
7 <sup>e</sup> — .....	Cattin-Bazin (Maurice).

*Jura.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Feit (René).
2 <sup>e</sup> — .....	Duhamel (Jacques).

*Landes.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Mirtin (André).
2 <sup>e</sup> — .....	Lavielle (Henri).
3 <sup>e</sup> — .....	Commenay (Jean-Marie).

*Loir-et-Cher.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Sudreau (Pierre).
2 <sup>e</sup> — .....	Correze (Roger).
3 <sup>e</sup> — .....	Cormier (Paul).

*Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Durafour (Michel).
2 <sup>e</sup> — .....	Neuwirth (Lucien).
3 <sup>e</sup> — .....	Chazalon (André).
4 <sup>e</sup> — .....	Claudius-Petit (Eugène).
5 <sup>e</sup> — .....	Terrenoire (Alain).
6 <sup>e</sup> — .....	Rivière (Paul).
7 <sup>e</sup> — .....	Jacquet (Michel).

*Loire (Haute-).*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Barrot (Jacques).
2 <sup>e</sup> — .....	Chazelle (René).

*Loire-Atlantique.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Rey (Henry).
2 <sup>e</sup> — .....	Dasaié (Albert).
3 <sup>e</sup> — .....	Macquet (Benolt).
4 <sup>e</sup> — .....	Maujolan du Gasset (Joseph).
5 <sup>e</sup> — .....	Hunault (Xavier).
6 <sup>e</sup> — .....	Carpentier (Georgea).
7 <sup>e</sup> — .....	Gulchard (Olivier).
8 <sup>e</sup> — .....	Richard (Lucien).

*Loiret.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Duvallard (Henri).
2 <sup>e</sup> — .....	Sallé (Louis).
3 <sup>e</sup> — .....	Charié (Pierre).
4 <sup>e</sup> — .....	Deniau (Xavier).

*Lot.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Faure (Maurice).
2 <sup>e</sup> — .....	Pons (Bernard).

*Lot-et-Garonne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Caillau (Georges).
2 <sup>e</sup> — .....	Begue (Guy).
3 <sup>e</sup> — .....	Schloosing (Edouard).

*Lozère.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Couderc (Pierre).
2 <sup>e</sup> — .....	Chambrun (Charles de).

*Maine-et-Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Narquin (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Foyer (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Rivain (Philippe).
4 <sup>e</sup> — .....	Hauret (Robert).
5 <sup>e</sup> — .....	Le Bault de la Morinière (René).
6 <sup>e</sup> — .....	La Combe (René).

*Manche.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Guilbert (Raymond).
2 <sup>e</sup> — .....	Bizet (Emile).
3 <sup>e</sup> — .....	Baudouin (Henri).
4 <sup>e</sup> — .....	Godefroy (Pierre).
5 <sup>e</sup> — .....	Hébert (Jacques).

*Marne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Taittinger (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Falala (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Degraeve (Jean).
4 <sup>e</sup> — .....	Stasi (Bernard).

*Marne (Haute-).*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Favre (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Delong (Jacques).

*Mayenne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Buron (Pierre).
2 <sup>e</sup> — .....	Gastines (Henri de).
3 <sup>e</sup> — .....	Denis (Bertrand).

*Meurthe-et-Moselle.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Souchal (Roger).
2 <sup>e</sup> — .....	Jacson (William).
3 <sup>e</sup> — .....	Weber (Pierre).
4 <sup>e</sup> — .....	Bichat (Jean).
5 <sup>e</sup> — .....	Fouchet (Christian).
6 <sup>e</sup> — .....	Martin (Hubert).
7 <sup>e</sup> — .....	Triorial (Jacques).

*Meuse.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Jacquinet (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Beauguitte (André).

*Morbihan.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Marcellin (Raymond).
2 <sup>e</sup> — .....	Bonnet (Christian).
3 <sup>e</sup> — .....	Laudrin (Hervé).
4 <sup>e</sup> — .....	Halgouët (Yves de Poulpiquet du).
5 <sup>e</sup> — .....	Vitton (Roger de Peyruia de).
6 <sup>e</sup> — .....	Ihuël (Paul).

*Moselle.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Mondon (Raymond).
2 <sup>o</sup>	—	—	Kedinger (Pierre).
3 <sup>o</sup>	—	—	Arnould (Léon).
4 <sup>o</sup>	—	—	Schnebelen (Maurice).
5 <sup>o</sup>	—	—	Schvartz (Julien).
6 <sup>o</sup>	—	—	Coumaros (Jean).
7 <sup>o</sup>	—	—	Hinsberger (Etienne).
8 <sup>o</sup>	—	—	Messmer (Pierre).

*Nièvre.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Benoist (Daniel).
2 <sup>o</sup>	—	—	Bouchacourt (Jacques).
3 <sup>o</sup>	—	—	Mitterrand (François).

*Nord.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Ortoli (François).
2 <sup>o</sup>	—	—	Billecocq (Pierre).
3 <sup>o</sup>	—	—	Danel (Lévin).
4 <sup>o</sup>	—	—	Menu (Robert).
5 <sup>o</sup>	—	—	Notebart (Arthur).
6 <sup>o</sup>	—	—	Vandelanoitte (Robert).
7 <sup>o</sup>	—	—	Frys (Joseph).
8 <sup>o</sup>	—	—	Herman (Pierre).
9 <sup>o</sup>	—	—	Blary (Henri).
10 <sup>o</sup>	—	—	Schumann (Maurice).
11 <sup>o</sup>	—	—	Denvers (Albert).
12 <sup>o</sup>	—	—	Cornette (Maurice).
13 <sup>o</sup>	—	—	Damette (Auguste).
14 <sup>o</sup>	—	—	Roger (Emile).
15 <sup>o</sup>	—	—	Ramette (Arthur).
16 <sup>o</sup>	—	—	Gernez (Raymond).
17 <sup>o</sup>	—	—	Durieux (Jean).
18 <sup>o</sup>	—	—	Bustin (Georges).
19 <sup>o</sup>	—	—	Musmeaux (Arthur).
20 <sup>o</sup>	—	—	Fievez (Henri).
21 <sup>o</sup>	—	—	Moulin (Arthur).
22 <sup>o</sup>	—	—	Lebas (Bernard).
23 <sup>o</sup>	—	—	Volsin (Alban).

*Oise.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Dassault (Marcel).
2 <sup>o</sup>	—	—	Nessler (Edmond).
3 <sup>o</sup>	—	—	Hersant (Robert).
4 <sup>o</sup>	—	—	Quentier (René).
5 <sup>o</sup>	—	—	Benard (François).

*Orne.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Terrenoire (Louis).
2 <sup>o</sup>	—	—	Boudet (Roland).
3 <sup>o</sup>	—	—	Halbout (Emile).

*Pas de-Calais.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Mollet (Guy).
2 <sup>o</sup>	—	—	Chambon (Jean).
3 <sup>o</sup>	—	—	Bonnel (Pierre).
4 <sup>o</sup>	—	—	Beraud (Marcel).
5 <sup>o</sup>	—	—	Dumortier (Jeannil).
6 <sup>o</sup>	—	—	Collette (Henri).
7 <sup>o</sup>	—	—	Vendroux (Jacques).
8 <sup>o</sup>	—	—	Catry (Benjamin).
9 <sup>o</sup>	—	—	Dupont-Fauville (Hubert).
10 <sup>o</sup>	—	—	Andrieux (Maurice).
11 <sup>o</sup>	—	M <sup>me</sup>	Prin (Jeannette).
12 <sup>o</sup>	—	MM.	Darras (Henri).
13 <sup>o</sup>	—	—	Delelis (André).
14 <sup>o</sup>	—	—	Darchicourt (Fernand).

*Puy-de-Dôme.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Boulay (Arsène).
2 <sup>o</sup>	—	—	Giscard d'Estaing (Valéry).
3 <sup>o</sup>	—	—	Planeix (Joseph).
4 <sup>o</sup>	—	—	Sauzedde (Fernand).
5 <sup>o</sup>	—	—	Duval (Michel).

*Pyrénées (Basses-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Sallenave (Pierre).
2 <sup>o</sup>	—	—	Plantier (Maurice).
3 <sup>o</sup>	—	—	Inchauspé (Michel).
4 <sup>o</sup>	—	—	Marie (Bernard).

*Pyrénées (Hautes-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Billères (René).
2 <sup>o</sup>	—	—	Thillard (Paul).

*Pyrénées-Orientales.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Alduy (Paul).
2 <sup>o</sup>	—	—	Conte (Arthur).

*Rhin (Bas-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Radius (René).
2 <sup>o</sup>	—	—	Bord (André).
3 <sup>o</sup>	—	—	Ritter (Georges).
4 <sup>o</sup>	—	—	Ehm (Albert).
5 <sup>o</sup>	—	—	Lehn (Gérard).
6 <sup>o</sup>	—	—	Westphal (Alfred).
7 <sup>o</sup>	—	—	Grussenmeyer (François).
8 <sup>o</sup>	—	—	Sprauer (Germain).

*Rhin (Haut-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Borocco (Edmond).
2 <sup>o</sup>	—	—	Bourgeois (Georges).
3 <sup>o</sup>	—	—	Jenn (Alphonse).
4 <sup>o</sup>	—	—	Zimmermann (Raymond).
5 <sup>o</sup>	—	—	Gissingier (Antoine).

*Rhône.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Caille (René).
2 <sup>o</sup>	—	—	Guillermin (Henri).
3 <sup>o</sup>	—	—	Charret (Edouard).
4 <sup>o</sup>	—	—	Joxe (Louis).
5 <sup>o</sup>	—	—	Cousté (Pierre-Bernard).
6 <sup>o</sup>	—	—	Houel (Marcel).
7 <sup>o</sup>	—	—	Danilo (Philippe).
8 <sup>o</sup>	—	—	Morison (Pierre).
9 <sup>o</sup>	—	—	Rivière (Joseph).
10 <sup>o</sup>	—	—	Ducray (Gérard).

*Saône (Haute-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Vittor (Pierre).
2 <sup>o</sup>	—	—	Beucler (Jean-Jacques).

*Saône-et-Loire.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Malaud (Philippe).
2 <sup>o</sup>	—	—	Duraffour (Paul).
3 <sup>o</sup>	—	—	Lacagne (Henri).
4 <sup>o</sup>	—	—	Jarroü (André).
5 <sup>o</sup>	—	—	Tremeau (Bernard).

*Sarthe.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Chapalain (Jean-Yves).
2 <sup>o</sup>	—	—	Chaumont (Jacques).
3 <sup>o</sup>	—	—	Dronne (Raymond).
4 <sup>o</sup>	—	—	Le Theule (Joël).
5 <sup>o</sup>	—	—	Aillières (Michel d').

*Savoie.*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Delachenal (Jean).
2 <sup>o</sup>	—	—	Fontanet (Joseph).
3 <sup>o</sup>	—	—	Dumas (Pierre).

*Savoie (Haute-).*

1 <sup>o</sup>	circonscription	MM.	Brocard (Jean).
2 <sup>o</sup>	—	—	Planta (Georgea).
3 <sup>o</sup>	—	—	Herzog (Maurice).

## Paris.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Krieg (Pierre-Charles).
2 <sup>e</sup>	—	—	Dominati (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	—	Capitant (René).
4 <sup>e</sup>	—	—	Bas (Pierre).
5 <sup>e</sup>	—	—	Caldaguès (Michel).
6 <sup>e</sup>	—	—	Couve de Murville (Maurice).
7 <sup>e</sup>	—	—	Kaspereit (Gabriel).
8 <sup>e</sup>	—	—	Marcus (Claude).
9 <sup>e</sup>	—	—	Fanton (André).
10 <sup>e</sup>	—	—	Martin (Claude).
11 <sup>e</sup>	—	—	Frey (Roger).
12 <sup>e</sup>	—	—	Bourgoin (Pierre).
13 <sup>e</sup>	—	—	Modiano (Henri).
14 <sup>e</sup>	—	—	Germain (Hubert).
15 <sup>e</sup>	—	—	Grailly (Michel de).
16 <sup>e</sup>	—	—	Malène (Christian Lunet de la).
17 <sup>e</sup>	—	—	Marette (Jacques).
18 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup>	Hauteclouque (Nicole de).
19 <sup>e</sup>	—	MM.	Roux (Claude).
20 <sup>e</sup>	—	—	Habib-Deloncle (Michel).
21 <sup>e</sup>	—	—	Stehlin (Paul).
22 <sup>e</sup>	—	—	Lafay (Bernard).
23 <sup>e</sup>	—	—	Préaumont (Jean de).
24 <sup>e</sup>	—	—	Missoffe (François).
25 <sup>e</sup>	—	—	Vallon (Louis).
26 <sup>e</sup>	—	—	Le Tac (Joël).
27 <sup>e</sup>	—	—	Bernasconi (Jean).
28 <sup>e</sup>	—	—	Ruais (Pierre).
29 <sup>e</sup>	—	—	Rives-Henrys (André), dit Rives de Lavaysse.
30 <sup>e</sup>	—	—	Carter (Roland-Charles).
31 <sup>e</sup>	—	—	Marcenet (Albert).

## Seine-Maritime.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Dusseaux (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	—	Larue (Tony).
3 <sup>e</sup>	—	—	Leroy (Roland).
4 <sup>e</sup>	—	—	Sarnez (Olivier de).
5 <sup>e</sup>	—	—	Bettencourt (André).
6 <sup>e</sup>	—	—	Georges (Maurice).
7 <sup>e</sup>	—	—	Duroméa (André).
8 <sup>e</sup>	—	—	Fossé (Roger).
9 <sup>e</sup>	—	—	Offroy (Marie-Raymond).
10 <sup>e</sup>	—	—	Delatre (Georges).

## Seine-et-Marne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Jacquet (Marc).
2 <sup>e</sup>	—	—	Rabourdin (Guy).
3 <sup>e</sup>	—	—	Flornoy (Bertrand).
4 <sup>e</sup>	—	—	Peyrefitte (Alain).
5 <sup>e</sup>	—	—	Julia (Didier).

## Yvelines.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Jamot (Michel).
2 <sup>e</sup>	—	—	Palewski (Jean-Paul).
3 <sup>e</sup>	—	—	Godon (Gérard).
4 <sup>e</sup>	—	—	Clostermann (Pierre).
5 <sup>e</sup>	—	—	Destremau (Bernard).
6 <sup>e</sup>	—	—	Wagner (Robert).
7 <sup>e</sup>	—	—	Ribes (Pierre).
8 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup>	Thome-Patenôtre (Jacque- line).

## Deux-Sèvres.

1 <sup>re</sup>	circonscription	M <sup>me</sup>	Aymé de La Chevrelière (Marie-Magdeleine).
2 <sup>e</sup>	—	MM.	Fouchier (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	—	Bordage (Augustin).

## Somme.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Lamps (René).
2 <sup>e</sup>	—	—	Massoubre (Jean-Louis).
3 <sup>e</sup>	—	—	Bignon (Charles).
4 <sup>e</sup>	—	—	Lejeune (Max).
5 <sup>e</sup>	—	—	Luciani (Emile).

## Tarn.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Bressolier (Henry).
2 <sup>e</sup>	—	—	Limouzy (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	—	Spénaie (Georges).

## Tarn-et-Garonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Bonhomme (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	—	Ver (Antonin).

## Var.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Gaudin (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	—	Benard (Mario).
3 <sup>e</sup>	—	—	Pouyade (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	—	Bayle (Marcel).

## Vaucluse.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Roux (Jean-Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	—	Santoni (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	—	Berard (Jacques).

## Vendée.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Caillaud (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	—	Bousseau (Marcel).
3 <sup>e</sup>	—	—	Mauger (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	—	Ansquer (Vincent).

## Vienne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Vertadier (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	—	Abelin (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	—	Peyret (Claude).

## Vienne (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Regaudie (René).
2 <sup>e</sup>	—	—	Boutard (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	—	Longuequeue (Louis).

## Vosges.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Hoffer (Marcel).
2 <sup>e</sup>	—	—	Lemaire (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	—	Poncelet (Christian).
4 <sup>e</sup>	—	—	Voilquin (Albert).

## Yonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Soisson (Jean-Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	—	Champan (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	—	Perrot (Gaston).

## Territoire de Belfort.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Wisserand (André).
2 <sup>e</sup>	—	—	Bailly (Jean-Marie).

## Essonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	Fortuit (Jean-Claude).
2 <sup>e</sup>	—	—	Boscher (Michel).
3 <sup>e</sup>	—	—	Mercier (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	—	Hamon (Léo).

## Hauts-de-Seine.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM.	L'Huillier (Waldeck).
2 <sup>e</sup>	—	—	Chalandon (Albin).
3 <sup>e</sup>	—	—	Tricon (Emile).
4 <sup>e</sup>	—	—	Pasqua (Charles).
5 <sup>e</sup>	—	—	Gerard Deprez (Charles).
6 <sup>e</sup>	—	—	Peretti (Achille).
7 <sup>e</sup>	—	—	Barbet (Raymond).
8 <sup>e</sup>	—	—	Baumel (Jacques).
9 <sup>e</sup>	—	—	Labbé (Claude).
10 <sup>e</sup>	—	—	Gorse (Georges).
11 <sup>e</sup>	—	—	Ducoloné (Guy).
12 <sup>e</sup>	—	—	Mazeaud (Pierre).
13 <sup>e</sup>	—	—	Mainguy (Paul).

*Seine-Saint-Denis.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Fajon (Etienne).
2 <sup>e</sup> — .....	Berthelot (Marcelin).
3 <sup>e</sup> — .....	Rochet (Waldeck).
4 <sup>e</sup> — .....	Nilès (Maurice).
5 <sup>e</sup> — .....	Calmejane (Robert).
6 <sup>e</sup> — .....	Lolive (Jean).
7 <sup>e</sup> — .....	Odru (Louis).
8 <sup>e</sup> — .....	Ballanger (Robert).
9 <sup>e</sup> — .....	Valenet (Raymond).

*Val-de-Marne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M <sup>me</sup> Vogel, épouse Ginsburger, dite Vaillant-Couturier (Marie-Claude).
2 <sup>e</sup> — .....	MM. Dupuy (Fernand).
3 <sup>e</sup> — .....	Gosnat (Georges).
4 <sup>e</sup> — .....	Griotteray (Alain).
5 <sup>e</sup> — .....	Billotte (Pierre).
6 <sup>e</sup> — .....	Nungesser (Roland).
7 <sup>e</sup> — .....	Vivien (Robert).
8 <sup>e</sup> — .....	Poiricr (Jean-Marie).

*Val-d'Oise.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Poniatowski (Michel).
2 <sup>e</sup> — .....	Richard (Jacques).
3 <sup>e</sup> — .....	Feix (Léon).
4 <sup>e</sup> — .....	Ribière (René).
5 <sup>e</sup> — .....	M <sup>me</sup> Troisier (Solange).

II. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

*Guadeloupe.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Hélène (Léopold).
2 <sup>e</sup> — .....	Lacavé (Paul).
3 <sup>e</sup> — .....	Feuillard (Gaston).

*Guyane.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Rivièrez (Hector).
--------------------------------------	-----------------------

*Martinique.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Petit (Camille).
2 <sup>e</sup> — .....	Césaire (Aimé).
3 <sup>e</sup> — .....	Sablé (Victor).

*Réunion.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Debré (Michel).
2 <sup>e</sup> — .....	Fontaine (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Cerneau (Marcel).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

*Comores.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Mohamed (Ahmed).
2 <sup>e</sup> — .....	Said Ibrahim (Adcham).

*Territoire français des Afars et des Issas.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Abdoukader (Moussa Ali).
--------------------------------------	-----------------------------

*Nouvelle Calédonie et dépendances et Nouvelles-Hébrides.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Pidjot (Roch).
--------------------------------------	-------------------

*Polynésie française.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Sanford (Francis).
--------------------------------------	-----------------------

*Iles Wallis et Futuna.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Brial (Benjamin).
--------------------------------------	----------------------

*Saint-Pierre et Miquelon.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	M. Vendroux (Jacques-Philippe).
--------------------------------------	---------------------------------

Communications faites à l'Assemblée nationale par le Conseil constitutionnel.  
(Application de l'article L. O. 181 du code électoral.)

Requêtes en contestation d'opérations électorales.  
(23 et 30 juin 1968.)

PREMIÈRE LISTE

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOM des requérants.
<i>Métropole.</i>			
Allier (2 <sup>e</sup> ).....	MM. Védriens.	2 <sup>e</sup>	MM. Berthon.
Alpes (Basses-) (1 <sup>re</sup> )...	Masot.	2 <sup>e</sup>	Savornin et Chabot.
Alpes (Basses-) (1 <sup>re</sup> )...	Massot.	2 <sup>e</sup>	Ramero et autres.
Alpes-Maritimes (4 <sup>e</sup> )...	Aubert.	2 <sup>e</sup>	Vecker.
Alpes-Maritimes (4 <sup>e</sup> )...	Aubert.	2 <sup>e</sup>	Palmero.
Alpes-Maritimes (5 <sup>e</sup> )...	O. Giscard d'Estaing	2 <sup>e</sup>	Fillioux.
Alpes-Maritimes (5 <sup>e</sup> )...	O. Giscard d'Estaing	2 <sup>e</sup>	Foucard.
Alpes-Maritimes (5 <sup>e</sup> )...	O. Giscard d'Estaing	2 <sup>e</sup>	Moncho.
Aude (1 <sup>re</sup> ).....	Guille.	2 <sup>e</sup>	Vie.
Bouches-du-Rhône (4 <sup>e</sup> )...	Billoux.	1 <sup>re</sup>	Birri.
Corse (2 <sup>e</sup> ).....	Giacomi.	1 <sup>re</sup>	Zuccarelli, Giudicelli et Viale.
Dordogne (3 <sup>e</sup> ).....	Beylot.	2 <sup>e</sup>	G. Bonnet.
Gard (3 <sup>e</sup> ).....	Roucaute.	2 <sup>e</sup>	Etienne.
Gard (4 <sup>e</sup> ).....	Jalu.	2 <sup>e</sup>	Millet.
Gironde (6 <sup>e</sup> ).....	Brettes.	2 <sup>e</sup>	Dalbos.
Hauts-de-Seine (3 <sup>e</sup> )...	Tricon.	2 <sup>e</sup>	Veissid.
Hauts-de-Seine (11 <sup>e</sup> )...	Ducoloné.	2 <sup>e</sup>	Barberot.
Landes (1 <sup>re</sup> ).....	Mirtin.	1 <sup>re</sup>	Pimentia et R. Labastie
Loire (Haute-) (2 <sup>e</sup> ).....	Chazelle.	2 <sup>e</sup>	Raffier.
Nord (14 <sup>e</sup> ).....	Roger.	2 <sup>e</sup>	Schligelin.
Nord (22 <sup>e</sup> ).....	Lebas.	2 <sup>e</sup>	Pipart.
Paris (21 <sup>e</sup> ).....	Stehlin.	2 <sup>e</sup>	Lepeu.
Rhin (Haut-) (3 <sup>e</sup> ).....	Jenn.	1 <sup>re</sup>	Hougllet.
Rhône (4 <sup>e</sup> ).....	L. Joxe.	2 <sup>e</sup>	G. Terrenoire.
Rhône (6 <sup>e</sup> ).....	Houël.	2 <sup>e</sup>	Garnier.
Savoie (1 <sup>re</sup> ).....	Delachenal.	1 <sup>re</sup>	M <sup>me</sup> Baillergeau.
Savoie (3 <sup>e</sup> ).....	P. Dumas.	1 <sup>re</sup>	M <sup>me</sup> Baillergeau.
Seine-et-Marne (5 <sup>e</sup> ).....	Julia.	2 <sup>e</sup>	Morenne.
<i>Départements d'outre-mer.</i>			
Guadeloupe (2 <sup>e</sup> ).....	Lacavé.	2 <sup>e</sup>	Banaïas.
Martinique (2 <sup>e</sup> ).....	Césaire.	1 <sup>re</sup>	Maurice.
Réunion (1 <sup>re</sup> ).....	Debré.	1 <sup>re</sup>	Ponama.
Réunion (2 <sup>e</sup> ).....	Fontaine.	1 <sup>re</sup>	Vergès.
Réunion (3 <sup>e</sup> ).....	Cerneau.	1 <sup>re</sup>	Payet.
<i>Territoires d'outre-mer.</i>			
Afars et Issas.....	Abdoukader Moussa Ali.	1 <sup>re</sup>	Youssef Ahmed.
Afars et Issas.....	Abdoukader Moussa Ali.	1 <sup>re</sup>	Ahmed Mohamed Issa, dit Cheiko.
Contre l'ensemble des élections.....			Blanchard.

## DECLARATIONS POLITIQUES

remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 1968, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

## GROUPE D'UNION DES DÉMOCRATES POUR LA RÉPUBLIQUE

Les députés soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de Groupe d'union des démocrates pour la République.

Ce groupe, conscient des responsabilités qui s'imposent à la majorité, dans le respect de la volonté souveraine du peuple français, s'assigne pour tâche de poursuivre par son action l'œuvre de rénovation nationale entreprise dans les domaines politique, économique, social et international, et notamment de :

Veiller au bon fonctionnement des institutions républicaines que la France s'est données et les défendre contre toute tentative de subversion et toute entreprise totalitaire ;

Faire vivre la V<sup>e</sup> République dans l'esprit de liberté, de participation et de progrès qui anime le général de Gaulle, élu de la nation ;

Promouvoir une vraie démocratie sociale tant par les réformes de structures que par la mise en œuvre d'une politique destinée à assurer la sécurité de l'emploi, une meilleure répartition des revenus et le logement des Français ;

Poursuivre, à partir du plan de modernisation et d'équipement, ainsi que de l'aménagement du territoire, l'essor industriel, agricole, artisanal et commercial dont dépend l'équilibre régional profitable aux collectivités locales ; leur coopération à cette action doit être largement assurée ;

Garantir, par l'expansion économique, une politique de la famille, de la promotion des travailleurs et de l'amélioration du sort des personnes âgées ;

Donner à la jeunesse, grâce à un enseignement démocratique et à une université profondément rénovée, ainsi qu'à la nation, grâce à une action d'éducation permanente, les moyens scientifiques, techniques et sportifs de se former pour les tâches qui l'attendent, développer la conscience civique, économique et sociale des Français et faire ainsi de la France un pays fort qui ait le goût d'agir et d'entreprendre ;

Veiller à ce que progresse dans le respect des libertés une coopération confiante et féconde entre la France et les pays en voie de développement, notamment ceux qui ont obtenu d'elle leur indépendance ;

Défendre, en toutes circonstances et sur tous les plans, l'indépendance nationale ;

Développer la puissance de la France, tenir ses engagements dans le cadre de ses alliances, y obtenir de ses partenaires l'observation d'une solidarité rigoureuse et participer à l'édification d'une Europe unie dans le respect des responsabilités propres à chaque État ;

Travailler à l'équilibre international, et notamment développer les relations entre l'Est et l'Ouest en vue d'assurer une paix durable.

Signée de :

MM. Abdoukader Moussa Ali, Alloncle, Ansquer, Aubert, Aymar, Bailly, Pierre Bas, Baumel, Bayle, Bégue, François Benard, Mario Benard, de Bennetot, Berard, Beraud, Berger, Bernasconi, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Robert Boullin, Georges Bourgeois, Bourges, Bourgoin, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldaquès, Calmejane, Capitant, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Charé, Edouard Charret, Chaumont, Chauvet, Chirac, Clavel, Clostermann, Coingt, Collette, Collière, Comiti, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couve de Murville, Couveinhes, Cressard, Darnette, Danel, Danilo, Dassault, Debré, Dechartre, Degraeve, Delahaye, Delatre, Deliaune, Louis Delmas, Delong, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaulx, Duvillard, Albert Ehm, Fagot, Falala, Edgar Faure, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Fouchet, Foyer, Frey, Galley, de Gastines, Georgea, Gerbaud, Germain, Giacomi, Gissingier, Godefroy, Godon, Gorse, de Grailly, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guéna, Olivier Guichard, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Léo Hamon, Rauret, Mme de Hauteclouche, MM. Hebert, Hélène, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Inchauspé, Marc Jacquet, Jacquinet, Jacson, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrot, Jeanneney, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Kedinger, Krieg, Labbé, Lacagne, Le Combe, Lassourd, Laudrin, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Lelong, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Lucas, Luciani, Macquet, Mainguy, de la Malène, Mar-

cenet, Marcus, Marete, Marie, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Menu, Mercier, Messmer, Michelet, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Ortoli, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpique, Pierre Pouyade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Raduis, Réthoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Saïd Ibrahim, Louis Sallé, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Sibeud, Souhal, Sourdille, Sprauer, Stirn, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thoraille, Tomasini, Tondut, Torre, Tremeau, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Trorial, Valenet, Valleix, Louis Vallon, Vandanoitte, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Verdadier, Robert-André Vivien, Alban Voisin, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller et Zimmermann.

## GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

Le groupe des républicains indépendants se fixe comme objectif prioritaire la préparation de l'avenir politique, économique et social de la France.

Il situe son action dans le cadre des institutions de la V<sup>e</sup> République. Il choisit de l'exercer au sein de la majorité.

Il entend répondre par des propositions nouvelles à la volonté de changement qui s'est largement exprimée dans le pays.

Il place en tête de ses préoccupations un certain nombre d'objectifs :

Il soutient la politique de paix poursuivie par le chef de l'Etat, il est décidé à participer à la construction de l'Europe suivant un calendrier et des modalités bien déterminés ;

Il juge indispensable de faire franchir à la collectivité nationale une nouvelle étape de transformation sociale. Il a également conscience, au moment de l'ouverture des frontières entre les six pays, de la nécessité d'assurer le succès de l'économie française dans la compétition internationale. Le progrès économique et la justice sociale sont étroitement solidaires : les mutations profondes du monde contemporain imposent une politique économique orientée vers l'efficacité et la productivité. Mais l'économie doit être mise au service de l'homme. Une expansion économique rapide et soutenue peut seule permettre de garantir l'emploi, d'accroître régulièrement le pouvoir d'achat et de fournir les ressources nécessaires à la correction des inégalités sociales.

Conscient de l'importance nationale que représentent pour la France la montée et la poussée de sa jeunesse, il demande que soient mis en place des moyens d'éducation et de formation à tous les niveaux, adaptés aux besoins et aux méthodes de notre temps, et ouverts sur la réalité du monde moderne, ainsi que des mécanismes précis assurant l'emploi des jeunes.

Un dialogue constant et l'existence de rapports organisés avec le Gouvernement sont les conditions nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs.

Traditionnellement respectueux de la liberté individuelle de vote, il se déclare convaincu de la nécessité d'aboutir sur les grands problèmes, et après des délibérations objectives, à l'unité de vue.

Signée de :

MM. d'Aillères, Anthonioz, Arnould, André Beauguitte, Betten-court, Bichat, Raymond Boisdé, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Georges Caillau, Paul Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, Duval, René Feit, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Valéry Giscard d'Estaing, Griotteray, du Hailgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Hubert Martin, Maujolan du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Soisson, Tissandier, de La Verpillière, Vitter, de Vitton, Volquin et Weber.

## GROUPE DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE

Les membres du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste à l'Assemblée nationale se proposent de poursuivre dans l'exercice de leur mandat l'exécution d'un programme conforme aux principes suivants :

1. — La démocratie socialiste fait confiance à l'homme et croit en sa perfectibilité. Son but est d'établir une société de liberté, de justice, d'égalité et de solidarité, libérant la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment et assurant à l'homme, à la femme et à l'enfant le plein exercice de leurs facultés et de leurs droits politiques, économiques et sociaux.

II. — *L'homme opprimé.* — La démocratie politique a posé en France le principe de l'égalité des droits entre les citoyens. Les combats de tous ceux qui se réclamaient du socialisme ont fait progresser la justice sociale et amené un ordre économique plus humain. Mais la démocratie socialiste est encore à faire.

Dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, l'égalité est démentie, la liberté menacée, l'épanouissement de la personne humaine entravé tant par des discriminations naturelles que par les conditions et les structures économiques, sociales et politiques.

L'homme est opprimé sur le plan économique tant que la domination des intérêts privés l'emporte sur l'intérêt collectif, tant qu'une minorité détient ou contrôle les richesses naturelles et les grands moyens de production et d'échange, tant que la majorité reste privée du droit de gérer ce qui constitue l'essentiel de la fortune de la société.

L'homme est opprimé sur le plan social tant que les moyens de vivre en travaillant ne lui sont pas garantis, tant qu'une caste ou une classe domine les autres et les prive de l'exercice de leurs droits, du fruit de leur travail, des bénéfices de l'expansion et des bienfaits de la solidarité.

L'homme est opprimé sur le plan politique tant qu'un individu ou un groupe, confisquant à son seul profit les droits et les libertés de tous, empêche les autres de s'informer, de s'exprimer et de peser librement, de se déplacer, de se réunir et de s'associer sans entrave, de choisir leurs représentants sans contrainte et de participer en citoyens responsables aux décisions qui les concernent.

Une société qui n'assure pas à tous ceux qui en font partie, sans distinction de race, de sexe, de classe ou de fortune, le plein exercice de leurs droits et de leurs libertés se prive de ses meilleures chances d'épanouissement.

La société vit de la liberté de ses membres et chacun d'eux vit de l'activité de tous.

III. — *L'aliénation dans la société capitaliste.* — La démocratie socialiste fait dépendre la libération humaine de la disparition de toutes ces formes d'oppression, et en particulier de celles qu'engendre nécessairement le régime capitaliste.

Malgré les progrès réalisés chaque fois que le peuple a pu participer réellement au pouvoir, les structures capitalistes aggravent en effet, lorsqu'elles ne les créent pas, la plupart de ces oppressions. En réservant à une minorité la direction et le contrôle de l'économie et en lui assurant le monopole de productions essentielles, en laissant intervenir les intérêts privés dans la définition des besoins et dans la création de besoins fictifs, elles constituent un obstacle dans la marche de la collectivité vers le progrès et la justice.

Il n'est pas de libération humaine sans disparition des oppressions propres au système capitaliste.

Il n'est pas non plus de libération dans une société collectiviste échappant à tout contrôle démocratique.

Pour la démocratie socialiste, les droits et les libertés sont inséparables les uns des autres et les conquêtes de la démocratie politique trouvent donc leur sens et leur valeur dans l'épanouissement d'une démocratie économique et sociale.

IV. — *La société de démocratie socialiste.* — La démocratie socialiste substitue au régime de la domination des intérêts privés celui de l'intérêt collectif.

Elle supprime la monopolisation au profit d'une minorité des richesses naturelles et des grands moyens de production et d'échange. Elle en situe l'appropriation au niveau de la collectivité et en remet à celle-ci la gestion, qui doit être exercée en développant le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative.

Elle garantit la propriété individuelle, fruit du travail personnel et de l'épargne. Mais elle n'admet pas la transmission héréditaire du pouvoir économique fondé sur la gestion technocratique ou la propriété des grands moyens de production et d'échange.

Dans la société démocrate socialiste, l'Etat est un instrument mis au service de tous pour assurer et développer les libertés, pour garantir la diversité des opinions, pour promouvoir la justice sociale et pour donner un contenu concret aux droits de l'homme.

V. — *Le citoyen dans la démocratie socialiste.* — Une telle transformation ne peut être l'œuvre que des citoyens eux-mêmes.

La démocratie socialiste repose sur leur libre choix et sur leur participation aux affaires publiques. Elle développe à tous les niveaux les formes de la vie politique et civique. Elle donne à chacun l'égalité des chances par un enseignement et par une éducation permanente ouverte à tous. Elle garantit les moyens de se former, de s'informer et d'avoir accès aux grandes sources de la culture en dehors de toute vérité officielle et de toute pression dogmatique. Elle est donc attachée à la laïcité de l'Etat et de l'école, fait respec-

ter toutes les opinions et toutes les croyances et permet à chaque conscience de se développer et de se déterminer librement.

Tous les citoyens participent ainsi à la gestion du bien commun par le libre exercice de leurs droits politiques, par l'intervention active des syndicats dans l'orientation de l'économie et par les formes multiples d'action qu'apportent la socialisation, la coopération et la municipalisation. Maîtres du progrès scientifique et de la technologie, ils font de l'expansion continue de l'économie un moyen au service de l'homme.

VI. — *La paix et la solidarité internationale.* — Pour la démocratie socialiste, la paix est le bien le plus précieux de l'humanité. La paix exige l'organisation de la solidarité internationale et la disparition de toutes les causes de conflit, essentiellement le nationalisme, l'impérialisme ainsi que le sous-développement, drame mondial devant lequel les démocraties socialistes affirment que la solidarité des hommes dépasse le cadre de la nation.

La démocratie socialiste estime que l'organisation économique à l'échelle mondiale, le respect de la loi internationale, la solidarité entre nations riches et nations pauvres, l'établissement d'un système efficace de sécurité collective, le renforcement des organismes internationaux d'arbitrage, le désarmement général et contrôlé, sont aujourd'hui les moyens les plus sûrs de garantir la paix.

La solidarité internationale exige également des sociétés d'hommes libres. La démocratie socialiste rejette le nationalisme, mais affirme la nécessité de respecter la liberté des collectivités nationales, car il n'y a pas d'hommes libres dans des nations sujettes.

VII. — *L'homme libéré.* — L'homme acquiert aujourd'hui une puissance sans cesse grandissante sur la nature. Elle lui apporte les moyens de triompher de servitudes qu'on croyait naguère éternelles. Mais elle crée aussi les conditions d'oppressions nouvelles et même d'une catastrophe où périrait la civilisation.

L'humanité est donc devant un choix qui engage son destin et peut-être son existence. Les démocrates socialistes refusent la fatalité du pire. Les hommes peuvent éviter la guerre et l'esclavage. Ils peuvent empêcher une minorité de confisquer les formidables moyens de la technique et de la science pour faire naître à son profit de nouveaux privilèges. Ils peuvent maîtriser leurs conquêtes et en faire les instruments de leur libération. Il suffit qu'ils en aient la volonté.

Signée de :

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin, Billères, Boulay, Bouloche, Brettes, Brugnol, Carpentier, Cassagne, Chandernagor, Chazelle, Darchicourt, Dardé, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Emile Didier, Ducos, Dumortier, Paul Durafour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longuequeue, Jean Masse, Massot, Mitterrand, Guy Mollet, Montalat, Notebart, Péronnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Schloësing, Spénale, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver et Vignaux.

#### GRUPE COMMUNISTE

Le parti communiste français déploie son activité pour que la masse des travailleurs et l'ensemble des démocrates soient gagnés à la lutte pour le socialisme — objectif fondamental du parti — et pour que se réalisent ainsi les conditions de l'avènement, de l'édification et de la sauvegarde d'une société nouvelle, juste, humaine et libre.

Le parti communiste proclame qu'aujourd'hui l'objectif essentiel est d'en finir avec le pouvoir des monopoles et de le remplacer par une démocratie véritable.

Cette lutte est menée au grand jour, dans la légalité, par les communistes qui s'attachent de façon permanente à la défense des avantages acquis dans l'action par les travailleurs et qui veillent à combattre toutes les atteintes que le pouvoir personnel peut porter à la démocratie.

Le parti communiste français travaille à unir dans l'action la classe ouvrière et toutes les couches de la population lésées par la politique actuelle. Il s'emploie à la constitution d'un vaste rassemblement majoritaire de toutes les forces de progrès.

La condition la plus propice à ce rassemblement est l'accord entre les partis de gauche et les organisations démocratiques sur la base d'un programme commun de gouvernement.

Les députés communistes défendent à l'Assemblée nationale le programme adopté par le XVIII<sup>e</sup> congrès du parti.

Ce programme correspond au caractère de l'étape actuelle du développement de notre pays. Il exclut tout retour au passé d'instabilité et d'impuissance qui a ouvert le chemin au régime

gaulliste. C'est un programme démocratique et social avancé, dirigé contre la toute-puissance du grand capital industriel et financier, dans l'intérêt du peuple et de la nation.

Dans l'ordre politique, ce programme fonde la stabilité du gouvernement, responsable devant une véritable Assemblée nationale élue au scrutin proportionnel, sur l'entente des partis démocratiques et le soutien actif des masses populaires.

Dans l'ordre économique, ce programme fonde l'expansion sur la nationalisation des secteurs-clés de l'économie, sur la gestion démocratique des entreprises nationales, sur la réduction des dépenses improductives, sur une réforme démocratique de la fiscalité, sur la mise en valeur de toutes les ressources du pays selon un plan démocratique de développement et sur une réforme démocratique des collectivités territoriales.

Dans l'ordre social, ce programme met l'accent sur le plein emploi, sur l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail et la garantie des ressources, sur la juste rémunération du travail paysan, sur la mise en place d'une université moderne et la réforme démocratique de l'enseignement dans le respect de la laïcité de l'école, sur les problèmes du logement et de la santé publique, sur la défense des intérêts de la jeunesse, sur le sort des personnes âgées et des handicapés.

Dans l'ordre international, ce programme préconise une politique cohérente de paix, de solidarité avec les peuples opprimés ou récemment libérés, de coopération internationale, de sécurité collective et de désarmement.

Malgré la composition de l'Assemblée nationale, aggravée par le mode de scrutin antidémocratique, le groupe communiste mettra tout en œuvre pour défendre au Parlement cette politique de progrès social, d'expansion économique, d'indépendance nationale, de liberté et de paix. Il le fera avec le souci constant de renforcer l'action commune, de faire progresser l'unité des forces ouvrières et démocratiques, afin de préparer l'instauration d'une démocratie nouvelle et, au-delà, l'avènement d'une France socialiste.

Signée de :

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fievez, Garcin, Gosnat, Houël, Lamps, Leroy, Lollive, Waldeck L'Huillier, Musneaux, Nîlès, Odru, Mme Prin, MM. Ramette, Rieuban, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrières et Pierre Villon.

#### GRUPE PROGRÈS ET DÉMOCRATIE MODERNE

Les députés soussignés, libres de leur vote conformément à l'article 27 de la Constitution, déclarent se réunir en un groupe parlementaire Progrès et démocratie moderne pour atteindre en commun dans la présente législature les objectifs indiqués ci-dessous :

##### A. — Dans un cadre d'action démocratique.

Respectueux de la volonté clairement exprimée par les Français, le groupe Progrès et démocratie moderne comme dans la précédente législature entend placer son action dans le strict respect de la loi et d'abord de la Constitution. Il défendra l'exercice de toutes les libertés fondamentales et notamment l'objectivité de l'information. Il s'efforcera d'assurer une évolution libérale dans les territoires d'outre-mer pour permettre à leurs populations d'être mieux associées à la solution des problèmes qui les concernent.

Dans ce cadre, une profonde réforme des structures de l'Etat s'impose. Elle implique une refonte de l'administration par une déconcentration des pouvoirs, l'élection d'assemblées régionales dotées de la personnalité juridique et financière. Elle implique parallèlement un aménagement concerté du territoire par une décentralisation économique organisée dans le Plan et orientée par l'Etat. C'est notamment dans cette perspective que le groupe Progrès et démocratie moderne demande une révision du V<sup>e</sup> Plan de développement économique et social qui devra comporter une concentration des moyens sur les investissements productifs notamment pour les zones défavorisées et l'intégration d'une programmation sociale dans les équilibres globaux du Plan. Le VI<sup>e</sup> Plan élaboré de façon démocratique à tous les échelons et projeté d'une manière régionale, devra développer l'esprit d'initiative et la liberté d'entreprise. Chacun pourra y inscrire alors ses espoirs et en accepter les disciplines.

##### B. — Pour une société nouvelle.

Cette prise de responsabilité doit être organisée dans tous les cadres et à tous les niveaux :

Dans les universités, les enseignants et les étudiants doivent participer aux réformes de structures, de méthodes et de programmes. L'adaptation de notre enseignement dans tous les ordres et dans tous les degrés appelle aussi la participation des

familles pour que la formation des jeunes corresponde aux perspectives de l'économie et de la société modernes.

Dans l'activité professionnelle, une information complète et loyale, des garanties réelles pour l'exercice des droits syndicaux, des discussions libres et paritaires, des conventions collectives et généralisées préciseront les modalités d'une participation de chacun aux différents niveaux de l'activité économique dans le cadre général que la loi française aura à fixer et à harmoniser avec la législation des pays de la Communauté économique européenne.

L'activité économique et le progrès social dépendent du rythme d'expansion qui sera donné tout au cours de la législation à l'économie française. Le développement dépend de la puissance de recherche et de la capacité d'investissement qui seront dégagées. Il appartient à cet égard à l'Etat de stimuler l'initiative privée et de promouvoir l'initiative publique. Toute pratique de déflation, même inspirée par des préoccupations monétaires, provoquerait avec la récession le chômage. Le groupe Progrès et démocratie moderne suggérera les initiatives nécessaires pour assurer le plein emploi des hommes et des équipements. Il proposera une série de mesures de lutte contre le chômage, considérant qu'il n'est pas de devoir plus impérieux que d'offrir aux jeunes des emplois et que de garantir aux adultes un travail.

L'arrivée à l'âge actif des générations nées après la guerre, les mutations technologiques en cours dans certains secteurs, l'évolution constatée dans les structures agricoles posent, avec une acuité accrue, ce problème de l'emploi.

Une agriculture moderne doit être reconnue en France comme une chance dans une Europe communautaire. Le groupe Progrès et démocratie moderne proposera en conséquence les textes nécessaires à une politique agricole à l'échelle humaine, d'une part assurant la compétitivité de l'agriculture française, d'autre part, garantissant la parité des revenus aux agriculteurs français. Ces textes concerneront la formation des hommes, les structures de production et de commercialisation, des actions spécifiques par région naturelle, la transformation des produits agricoles.

La solidarité sociale exige de faire participer aux fruits de l'expansion toutes celles et tous ceux qui ne peuvent y contribuer : les personnes âgées, les veuves, les handicapés, les enfants inadaptés, etc. De nouvelles formes d'entraide sociale seront à cet effet présentées par le groupe Progrès et démocratie moderne. Dans cette recherche de solidarité, le groupe proposera également une série de réformes concernant la sécurité sociale et la fiscalité. Cette solidarité implique qu'il soit mieux tenu compte des intérêts matériels et moraux des familles dont le premier droit est celui à un logement décent.

##### C. — Pour un monde solidaire.

Cette société nouvelle que le groupe Progrès et démocratie moderne contribuera à construire par la loi, société de développement, de solidarité et de responsabilité, doit trouver son épanouissement dans le cadre européen. Le groupe s'emploiera à provoquer l'harmonisation des législations et des réglementations concernant la fiscalité, le droit social, la recherche, le droit des sociétés, l'énergie, les transports, la monnaie et, d'une manière générale, à donner au Marché commun sa pleine signification économique et politique.

Le souci d'indépendance conduit nécessairement à la construction de l'Europe. Le groupe Progrès et démocratie moderne proposera, par ses députés à l'Assemblée nationale et par ses représentants au Parlement européen, des actions communes susceptibles de donner à une Europe ouverte une force accrue.

L'action diplomatique de la France, maintenue dans le camp de la liberté et ouverte au monde, trouverait un prolongement fécond pour contribuer à la sécurité collective, au désarmement général et à la coopération internationale, notamment en faveur des pays du tiers-monde où se joue sans doute notre destin et où se mesure déjà notre morale.

Le groupe Progrès et démocratie moderne s'emploiera à faire jouer dans ces perspectives tout son rôle, mais rien que son rôle, à l'Assemblée nationale, conformément à la Constitution. Ce rôle est à la fois de contrôler l'action du Gouvernement et d'opérer les réformes par la loi. Le droit d'initiative et d'amendement permet que les réformes, mieux discutées, soient mieux acceptées et alors mieux appliquées. L'avenir de notre pays, le sens de l'Etat et l'intérêt national dicteront seuls l'attitude des membres du groupe Progrès et démocratie moderne.

Signée de :

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Duhamel, Michel Durafour, Fontanel, Fouchier, Halbout, Inuel, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Pidjot, René Plevin, Poudevigne, Rossi, Sallenave, Sanford, Stehlin et Sudreau.

## LISTE DES MEMBRES DES GROUPES

Remise à la présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 1968, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GRUPE D'UNION DES DÉMOCRATES POUR LA RÉPUBLIQUE  
(270 membres.)

MM. Abdoukader Moussa All, Alloncle, Ansquer, Aubert, Aymar, Bailly, Pierre Bas, Baumel, Bayle, Bégué, François Benard, Mario Benard, de Bennetot, Berard, Beraud, Berger, Bernascon, Beylot, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Besson, Blary, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boscher, Bouchacourt, Robert Boulon, Georges Bourgeois, Bourges, Bourgoïn, Bousseau, Bozzi, Bressolier, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Caldagues, Calmejane, Capitant, Carter, Cassabel, Catalifaud, Catry, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Chaumont, Chauvet, Chirac, Clavel, Clostermann, Cointat, Collette, Collière, Comiti, Arthur Conte, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Couve de Murville, Couveignes, Cressard, Damette, Danel, Danilo, Dassault, Debré, Dechartre, Degraeve, Delahaye, Delatre, Deliaune, Louis Delmas, Delong, Dumas, Dupont-Fauville, Dusseaux, Duvillard, Albert Ehm, Fagot, Falala, Edgar Faure, Jean Favre, Feuillard, Flornoy, Fontaine, Fortuit, Fossé, Fouchet, Foyer, Frey, Galley, de Gastines, Georges, Gerbaud, Germain, Giacom, Gissingier, Godefroy, Godon, Gorsc, de Grailly, Granet, Grondeau, Grussenmeyer, Guéna, Olivier Guichard, Guilbert, Guillermin, Habib-Deloncle, Léo Hamon, Hauret, Mme de Hauteclouque, MM. Hebert, Helene, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Inchauspé, Marc Jacquet, Jacquinet, Jason, Jalu, Michel Jamot, Pierre Janot, Jarrot, Jeanneney, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Kedingier, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lassourd, Laudrin, Lebas, Le Bault de la Morinière, Lecat, Le Douarec, Leloug, Lemaire, Lepage, Leroy-Beaulieu, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Lucas, Luciano, Macquet, Mauguy, de la Malène, Marcenet, Marcus, Marelle, Marie, Claude Martin, Massoubre, Mauger, Mazcaud, Menu, Mercier, Messmer, Michelet, Miossec, Mirtin, Missoffe, Modiano, Ahmed Mohamed, Moron, Arthur Moulin, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Ortolli, Jean-Paul Palewski, Papon, Pasqua, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Plantier, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpique, Pierre Poujade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Radius, Réthoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Jacques Richard, Lucien Richard, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, David Rousset, Claude Roux, Ruais, Sabatier, Saïd Ibrahim, Louis Sallé, Sanguinetti, Santoni, de Sarnez, Sibend, Souehal, Sourdille, Sprauer, Stirn, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Thillard, Thoraller, Tomasini, Tondut, Torre, Tremeau, Triboulet, Tricon, Mme Troisier, MM. Trorial, Valenet, Valleix, Louis Vallon, Vandelanotte, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Vertadier, Robert-André Vivien, Alban Voisin, Wagner, Weinman, Westphal, Züler et Zimmermann.

Le président du groupe,  
HENRY REY.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT  
(23 membres.)

Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baidouin, Bizet, Bonhomme, Capelle, de Chambrun, Correze, Cousté, Xavier Deniau, Mlle Dienesch, MM. Fanton, Frys, Hoguet, Bernard Lafay, Lehn, Meunier, de Pierrebouurg, Joseph Rivière, Jean-Pierre Roux, Maurice Schumann, Schwartz, Tisserand et André Voisin.

GRUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS  
(57 membres.)

MM. d'Aillières, Anthonioz, Arnould, André Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Raymond Boiséd, Pierre Bonnel, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Boyer, Brocard, de Broglie, Georges

Caillau, Paul Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Duceray, Durieux, Duval, René Feit, Gardeil, Gerbet, Olivier Giscard d'Estaing, Valéry Giscard d'Estaing, Griotteray, du Halgouët, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Hubert Martin, Maujouan du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Jean-Claude Petit, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnehelen, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, de Vitton, Voilquin, Weber.

Le président du groupe,  
RAYMOND MONDON.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT  
(4 membres.)

MM. Baudis, Lainé, Mathieu et Sablé.

GRUPE DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE  
(57 membres.)

MM. Alduy, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin, Billères, Boulay, Bouloche, Brettes, Brugnol, Carpentier, Cassagne, Chandernagor, Chazelle, Darchicourt, Dardé, Darras, Defferre, Deléris, Delorme, Denvers, Emile Didier, Ducos, Dumortier, Paul Durafour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guille, Pierre Lagorce, Tony Larue, Lavielle, Lebon, Max Lejeune, Longequeue, Jean Masse, Massot, Mitterrand, Guy Mollet, Montalat, Notebart, Péronnet, Philibert, Pic, Planeix, Charles Privat, Regaudie, Saint-Paul, Sauzedde, Schloessing, Spénale, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver et Vignaux.

Le président du groupe,  
GASTON DEFFERRE.

GRUPE COMMUNISTE  
(33 membres.)

MM. Andrieux, Robert Ballanger, Raymond Barbet, Virgile Barel, Berthelot, Billoux, Bustin, Cermolacce, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Fajon, Léon Feix, Fievez, Garcin, Gosnat, Houel, Lamps, Leroy, Waldeck L'Huilier, Lolive, Musmeaux, Nils, Odru, Mme Prin, MM. Ramette, Rieubon, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Mme Vaillant-Couturier, MM. Védrières, Pierre Villon.

Le Président du groupe,  
ROBERT BALLANGER.

APPARENTÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT  
(1 membre.)

M. Lacavé.

GRUPE PROGRÈS ET DÉMOCRATIE MODERNE  
(30 membres.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Commenay, Cormier, Dronne, Duhamel, Michel Durafour, Fontanet, Fouchier, Halbout, Ihuel, Médecin, de Montesquiou, Ollivro, Pidjot, René Pleven, Poudevigne, Rossi, Sallenave, Sanford, Stehlin, et Sudreau.

Le président du groupe,  
JACQUES DUHAMEL.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT  
(3 membres.)

MM. Boutard, Douzans et Hersant.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE  
(9)

MM. Beucler, Cerneau, Césaire, Chapalain, Arthur Charles, Dassié, Hunault, Royer et Stasi.

